

LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS CET OUVRAGE

- **ABS :** Autres biens et services
- **AGO :** Assemblée générale ordinaire
- **ANC :** Autorité des normes comptables
- **CAR :** Charges à répartir
- **CCA :** Charges constatées d'avance
- **CMP :** Coût moyen pondéré
- **CNC :** Conseil national de la comptabilité
- **CRC :** Comité de la réglementation comptable
- **EAP :** Effet à payer
- **EAR :** Effet à recevoir
- **ECA :** Écart de conversion actif
- **ECP :** Écart de conversion passif
- **ETS :** Établissement
- **HT :** Hors taxes (signifiant souvent hors TVA)
- **IASB :** *International Accounting Standards Board* (comité exécutif de la fondation des normes comptables internationales)
- **IFRS :** *International Financial Reporting Standards* (Normes internationales de présentation de l'information financière)
- **IR :** Impôt sur le revenu
- **IS :** Impôt sur les sociétés
- **LASM :** Livraison à soi-même
- **PCA :** Produit constaté d'avance
- **PCEA :** Produit des cessions d'éléments d'actifs
- **PCG :** Plan comptable général
- **PME :** Petite et moyenne entreprise
- **PEPS :** Premier entré, premier sorti
- **RAN :** Report à nouveau
- **RRR :** Rabais, remise et ristourne
- **TTC :** Toutes taxes comprises (TVA incluse)
- **TVA :** Taxe sur la valeur ajoutée
- **VB :** Valeur brute
- **VCEAC :** Valeur comptable des éléments d'actifs cédés
- **VMP :** Valeur mobilière de placement
- **VN :** Valeur nominale
- **VNC :** Valeur nette comptable
- **VR :** Valeur résiduelle

SOMMAIRE

FICHE 1	Le compte bancaire : de l'ouverture à la clôture
FICHE 1	Cadre de la comptabilité
FICHE 2	Notions fondamentales
FICHE 3	Opérations d'achat-vente
FICHE 4	Traitement de la TVA
FICHE 5	Paie et comptabilisation
FICHE 6	Autres produits et charges
FICHE 7	Immobilisations incorporelles
FICHE 8	Immobilisations corporelles
FICHE 9	Amortissement des immobilisations non financières
FICHE 10	Dépréciations des immobilisations non financières
FICHE 11	Sortie des immobilisations incorporelles et corporelles
FICHE 12	Portefeuille-titres
FICHE 13	Stocks et en-cours
FICHE 14	Créances et dettes
FICHE 15	Financement de l'entreprise
FICHE 16	Provisions
FICHE 17	Opérations d'inventaire
FICHE 18	Documents de synthèse
FICHE 19	Affectation du résultat
FICHE 20	Opérations en capital
FICHE 21	Groupe de sociétés

Rôles de la comptabilité

- Instrument obligatoire pour tout commerçant personne physique ou morale.
- Instrument de preuve entre commerçants.
- Instrument d'informations des tiers (banques, clients, fournisseurs, État, personnel).
- Instrument de gestion, de contrôle et d'aide à la décision.
- Instrument de calcul des assiettes fiscales et sociales.

Principales sources et normalisation

Sources internationales

IFRS : normes comptables internationales élaborées par l'IASB

Sources nationales

- Code de commerce
- PCG (règlements ANC⁽¹⁾ n°2014-03 et 2018-01)
- Recueil des normes comptables françaises

(1) Créée en 2009, l'ANC a remplacé les deux organes de normalisation qu'étaient le CNC et le CRC.

- La normalisation comptable :
 - est un processus de construction d'un ensemble de normes comptables motivé par l'harmonisation de l'information financière ;
 - se traduit concrètement par une convergence des règles françaises vers les normes internationales.

Cadre comptable français

Objectifs	
Image fidèle	Image la plus objective
Sincérité	Comptes établis de bonne foi
Régularité	Conformité aux règles
Principes comptables	
Prudence	Éviter le transfert sur le futur des risques et des pertes présentes
Indépendance des exercices	Rattachement des charges et des produits au résultat d'un exercice donné
Non-compensation	Évaluation séparée des éléments d'actif et de passif, des charges et des produits
Continuité de l'exploitation	L'entreprise est présumée poursuivre ses activités
Coûts historiques	Enregistrement des biens acquis à titre onéreux au coût d'acquisition et maintien au bilan pour cette valeur
Permanence des méthodes	Pas de changements de méthodes d'un exercice à l'autre sauf exceptions
Intangibilité du bilan d'ouverture	Le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent
Importance relative	Appréciation de l'objectif de sincérité en fonction de la réalité et de l'importance des événements enregistrés

Le principe de prééminence de la réalité (économique) sur l'apparence (juridique) d'une opération n'est pas applicable en droit comptable français.

Organisation de la comptabilité

- L'enregistrement en comptabilité se fait à partir de pièces justificatives (pièces de caisse, factures...) selon l'ordre suivant.

1

Enregistrement des opérations au journal

Document obligatoire constatant chronologiquement les écritures. Il peut être subdivisé en journaux auxiliaires.

2

Report dans le grand-livre

Document obligatoire regroupant l'ensemble des comptes de l'entreprise ainsi que les mouvements les affectant. Il peut être subdivisé en livres auxiliaires.

3

Établissement de la balance

Document non obligatoire faisant ressortir pour chaque compte les montants totaux des débits et des crédits ainsi que le solde débiteur ou créditeur.

4

Réalisation des documents de synthèse

Comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexe.

- La comptabilité peut être tenue manuellement mais, le plus souvent, est informatisée. Dans ce cas, le comptable se contente d'effectuer l'étape 1, qui elle aussi se dématérialise et s'automatise de plus en plus. Le reste s'effectue automatiquement par un logiciel ou un progiciel de gestion intégré.

Principales obligations des entreprises

- Conservation des documents comptables pendant 10 ans.
- Tenue et conservation d'un document décrivant les procédures et l'organisation comptable aussi longtemps qu'est exigée la présentation des documents comptables auxquels il se rapporte.
- En matière de comptabilité informatisée :
 - établissement d'états périodiques numérotés et datés récapitulant toutes les données entrées, sans possibilité de suppressions ou d'ajouts ultérieurs ;
 - validation périodique des enregistrements comptables ;
 - existence d'un chemin de révision permettant à tout moment de reconstituer les comptes ou les états à partir des données ;
 - existence d'un droit d'accès à la documentation relative aux analyses, à la programmation et à l'exécution des traitements.

Contrôle de la comptabilité

Il s'effectue par :

- le comptable de l'entreprise à travers le contrôle interne, c'est-à-dire l'ensemble des sécurités contribuant à la maîtrise de l'entreprise (procédures, séparation des fonctions...) ;
- l'expert-comptable dans le cadre d'une mission contractuelle à l'issue de laquelle il délivre une attestation (intervention facultative) ;
- le commissaire aux comptes dans le cadre d'une mission légale de certification des comptes annuels (intervention obligatoire en cas de dépassement de seuils juridiques dans les sociétés et dans certaines entités).

Patrimoine de l'entreprise

Bilan	- Document produit par la comptabilité générale qui mesure et analyse le patrimoine de l'entreprise - Composé d'actifs et de passifs - La valeur du patrimoine de l'entreprise correspond aux capitaux propres. Elle s'obtient aussi par différence entre les actifs et les passifs.
Actifs	Éléments identifiables, contrôlés par l'entreprise et lui procurant des avantages économiques
Passifs	- Ressources à disposition de l'entreprise - Se composent des : - capitaux propres : essentiellement les apports des propriétaires de l'entreprise et les bénéfices réalisés ; - passifs externes : obligations de l'entreprise à l'égard des tiers qui conduiront de façon probable ou certaine à une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue de ces tiers (dettes, provisions et charges à payer).

Structure générale du bilan en tableau

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Actif immobilisé ⁽¹⁾				
Actif circulant ⁽²⁾				
Comptes de régularisation				
Total général				

(1) Il comprend les immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

(2) Il comprend les stocks, les avances et les acomptes versés sur commandes, les créances, les valeurs mobilières de placement et les disponibilités.

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres		
Provisions		
Dettes		
Comptes de régularisation		
Total général		

Mesure de la performance de l'entreprise

- Bilan** : fait apparaître dans les capitaux propres le résultat de l'entreprise mais n'explique pas comment il a été obtenu. Pour cela, la comptabilité financière produit un autre document de synthèse appelé compte de résultat.
- Compte de résultat** : document de synthèse qui regroupe la totalité des produits et des charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement.

Résultat de l'exercice comptable = Produits – Charges

- Produit** : ressource interne correspondant à un enrichissement de l'entreprise ; comptabilisé en classe 7 du PCG.
- Charge** : emploi définitif correspondant à un appauvrissement de l'entreprise ; comptabilisée en classe 6.